



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE**

**SOCIÉTÉ RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE)**

**Ouverture d'une enquête parcellaire relative à l'établissement des servitudes légales sur des parcelles nécessaires à la double liaison souterraine à 400 000 volts CUBNEZAIS - GATIKA 1 et 2 sur le territoire des communes de Lacanau, Saumos, Macau, Ambès, Prignac-et-Marcamps et Saint-Laurent-d'Arce**

Par arrêté préfectoral du 27 juin 2024 a été prescrite, en application des articles L. 323-3 et suivants et R. 323-7 et suivants du Code de l'énergie, l'ouverture d'une **enquête parcellaire**, en vue de déterminer les propriétaires et de délimiter les immeubles devant supporter des servitudes légales, pour permettre la réalisation des travaux de création d'une double liaison électrique sous-marine et souterraine à 400 000 volts en courant continu CUBNEZAIS - GATIKA 1 et 2 entre les futures stations de conversion de CUBNEZAIS en France et de GATIKA en Espagne, pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne.

Cette consultation se déroulera du **9 septembre au 16 septembre 2024 inclus**.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Colonel Honoraire de Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête parcellaire et consigner, s'il y a lieu, leurs observations sur le registre d'enquête dédié à cet effet. :

- à la **Mairie de Prignac-et-Marcamps** (siège de l'enquête) : à l'accueil, 85 avenue des Côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps, les lundi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30 et le mercredi de 9h00 à 12h00)
- à la **Mairie de Lacanau** : Hôtel de ville, 31 avenue de la Libération 33680 LACANAU du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
- à la **Mairie de Saumos** : au secrétariat, 7 avenue du Médoc 33680 SAUMOS, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et les mercredi et samedi de 9h00 à 12h00
- à la **Mairie de Macau** : à l'accueil, 1 place de la République 33460 Macau, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- à la **Mairie d'Ambès** : à l'accueil, Place du 11 novembre 33810 AMBES, les lundis et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00
- à la **Mairie de Saint-Laurent-d'Arce** : à l'accueil, 8 rue Pierre Georget 33240 Saint-Laurent d'Arce, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 12h00

Ces observations écrites pourront également être adressées à la Mairie de Prignac-et-Marcamps, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces courriers seront joints au registre d'enquête.

En outre, le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir le public :

- en Mairie de Prignac-et-Marcamps le lundi 9 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,

- en Mairie de Macau le jeudi 12 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,

- en Mairie de Saumos le lundi 16 septembre 2024 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête parcellaire, le **procès-verbal de la consultation et l'avis du commissaire enquêteur sur l'emprise des travaux projetés** seront transmis avec les dossiers d'enquête, dans un délai de **3 jours**, au Préfet de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales, Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex).

Notification du dépôt des dossiers d'enquête parcellaire sera faite par le pétitionnaire, aux propriétaires concernés, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

#### **PUBLICITÉ COLLECTIVE**